

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



**Délibération 2013-151 du 20 Septembre 2013**

L'an deux mil treize, le vingt septembre à dix neuf heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de HAINAUT à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes : O. CONSTANT – J. STORET – A.M. BARBIER

MM. B. DE REU – J. MAHIEU – H. TABARY – Y. MARECHAL – E. REMY – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU - A. DOBOEUF – J.N. MENAGE – J. FOSTIER – J. Ch. DERUE – F. MATHON – X. LEROUX - D. TABARY – H. COPIN – B. DUVERGE – L. ANTINORI – X. POUILLAUDE – G. TRANNIN – P. MACHUT – J.P. POUTRAIN – J.M. BLAISE – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – D. BEDU – M. BLONDEL – M. DELAUTRE – G. RICAUX

M. B. DE REU, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNE  
M. H. TABARY absent et excusé, a été suppléé par M. B. DOBOEUF  
M. J.M. PLESSIET, absent et excusé, a été suppléé par Mme C. TOURBEZ  
M. A. DOBOEUF, absent et excusé, a été suppléé par M. J. WEEXSTEEN  
M. D. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par Mme M.C.BOUTTEMY  
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET  
M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.P. DELEVOYE

**Objet :       Projet réplique Mobil Eco en Pays d'Artois – Subvention étude de faisabilité**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté la compétence de la collectivité en matière d'emploi et d'insertion.

Monsieur le Président expose ensuite la difficulté rencontrée par les acteurs de l'insertion face à des personnes se retrouvant en situation de grande difficulté, en termes de mobilité.

Monsieur le Président souligne également l'absence de moyens de transports collectifs dans certains secteurs, rendant difficile le déplacement des personnes en situation de grande difficulté ou de précarité.

Monsieur le Président évoque également les difficultés rencontrées par certains travailleurs saisonniers qui n'arrivent pas à se doter de moyens de locomotion nécessaires pour se rendre à leur travail.

Monsieur le Président présente ensuite le projet de constitution par la Société Coopérative d'Intérêt Collectif S.A. REPLIC NORD – PAS-DE-CALAIS qui envisage, avec le soutien de l'Association Artois Emploi Entrepris, la mise sur pied d'une entreprise d'insertion capable de faire monter en compétence des demandeurs d'emploi sur les nouveaux métiers liés à l'électromécanique et visant à proposer une gamme complète de services, par rapport à la mobilité, la réparation, à la maintenance et aux véhicules de remplacement.

Cette entreprise permettra de créer et de développer une centrale de mobilité pour lever les freins et garantir une meilleure accessibilité pour les habitants du Pays d'Artois, à l'emploi, à la formation ainsi qu'aux activités quotidiennes.

Monsieur le Président détaille ensuite l'étude action qui doit être engagée en partenariat avec la Communauté Urbaine d'ARRAS, pour initier le démarrage de cette opération.

Monsieur le Président détaille le plan de financement de cette opération et précise que la Communauté de Communes du Sud-Artois est appelée à financer cette étude d'une durée de 7 mois, à hauteur de 5 000,00 €, 10 000,00 € étant apportés par la Communauté Urbaine d'Arras, le reste de l'opération étant supporté par un Fonds Régional d'Intervention de Développement de l'Economie Social et Solidaire (FIDESS).

Après en avoir délibéré, à la majorité de 55 voix « Pour » et 3 voix contre, et 2 abstentions, le Conseil de Communauté décide :

- d'approuver l'étude de faisabilité initiée la SCIC SA REPLIC NORD – PAS-DE-CALAIS, en vue de mettre en place une action en faveur de la mobilité dans le territoire du Pays d'Artois
- d'approuver la mise en œuvre d'une réplique du projet Mobil Eco MONTPELLIER,
- d'approuver la participation de la collectivité au financement de cette étude à hauteur de 5.000,00 €

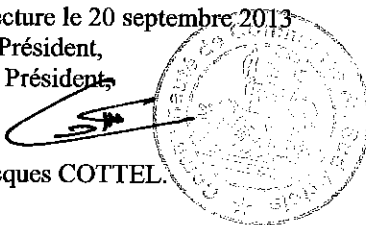
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 20 septembre 2013 et transmission en Préfecture le 20 septembre 2013.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 20 septembre 2013 et transmission  
en Préfecture le 20 septembre 2013

Pour le Président,  
Le Vice Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Pour le Président,  
Le Vice Président,

Jean-Jacques COTTEL.

